

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 540 832

(21) N° d'enregistrement national :

83 14608

(51) Int Cl³ : B 65 D 43/16, 43/24.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 14 septembre 1983.

(71) Demandeur(s) : DALLA FINA Leonardo. — IT.

(30) Priorité IT, 15 septembre 1982, n° 64397/B/82.

(72) Inventeur(s) : Leonardo Dalla Fina.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 33 du 17 août 1984.

(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

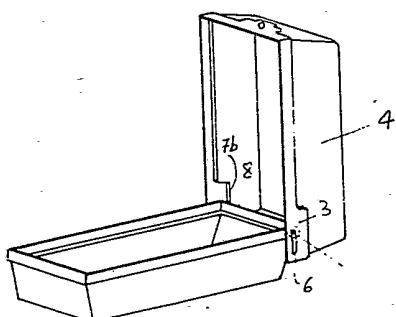
(74) Mandataire(s) : Ores.

(54) Dispositif de jonction entre le couvercle et la boîte d'un récipient.

(57) Dispositif de jonction entre le couvercle et la boîte permettant l'ouverture et la fermeture du couvercle sur la boîte et même le décrochage éventuel du couvercle de la boîte.

La jonction est réalisée par deux pivots estampés 2, en matière thermoplastique, qui se trouvent sur le bord latéral postérieur de la boîte, et par deux fentes 6, non rectilignes, présentes sur les bords latéraux postérieurs correspondants du couvercle 4. Outre la jonction pivot 2/fente 6, une élévation 7 du bord arrière du couvercle 4 permet au couvercle 4 de rouler vers le haut sans qu'il soit empêché dans son mouvement par le bord de la boîte.

Application aux récipients utilisés pour l'archivage de disquettes ou de fiches de mémoire.



FR 2 540 832 - A1

D

-1-

La présente invention concerne un système de jonction entre le couvercle et la boîte d'un récipient réalisé en matière thermoplastique destiné aux usages les plus divers, comme, par exemple, aux archives des fiches et des disques de 5 mémoire pour les calculateurs électroniques.

C'est surtout à ceux-ci et à leurs besoins qu'on a pensé dans le cadre du développement du système conforme à l'invention, sans en limiter, toutefois, l'application à d'autres domaines d'utilisation.

10 La diffusion massive des calculateurs à tous les niveaux et leur extrême versatilité ont créé la nécessité d'adopter des archives pour mémoires magnétiques à disque, qui soient simples, rationnelles et aisément accessibles.

15 En particulier on a porté l'attention sur le fait que quelques uns des utilisateurs désirent ouvrir et fermer les archives sans décrocher le couvercle, tout simplement en opérant une rotation de ce dernier, qui permet d'accéder au matériel archivé ; d'autres utilisateurs, au contraire, préfèrent enlever le couvercle pendant leur consultation et ne 20 le réinsérer qu'après avoir terminé le travail.

La présente invention satisfait aux deux exigences susnommées et représente une solution originale et économique.

En effet, le couvercle et la boîte réalisent cette 25 jonction qui satisfait à la double exigence susnommée, sans que soit interposé entre les deux pièces un organe de jonction. Cela est obtenu en joignant le couvercle et la boîte par un système à pivot et fente et à l'aide d'une élévation du bord postérieur du couvercle, qui permet au couvercle de 30 rouler vers le haut et de se mettre ensuite en position à peu près verticale, sans que le couvercle heurte le bord de la boîte.

Cet avantage, aussi bien que d'autres, sera mis en évidence par la description d'une forme d'exécution préférée 35 de l'invention, qui est donnée seulement à titre indicatif,

-2-

mais non limitatif et qui est illustrée par le dessin annexé, où :

- la figure 1 représente le récipient pour archives en position fermée ;
- 5 - la figure 2 représente le récipient pour archives avec le couvercle ouvert, où on voit le système de jonction qui fait l'objet de la présente invention ;
- la figure 3 met en évidence le pivot de la boîte, qui est obtenu par estampage solidairement avec elle ;
- 10 - la figure 4 représente le récipient pour archives vu du côté arrière.

Il doit être bien entendu, toutefois, que ce dessin et les parties descriptives correspondantes, sont donnés uniquement à titre d'illustration de l'objet de l'invention, 15 dont ils ne constituent en aucune manière une limitation.

La boîte 1, réalisée en matière plastique estampée à chaud, porte sur le côté latéral postérieur du bord supérieur deux pivots, un sur chaque côté, dont l'un est visible en 2, qui sont obtenus, eux aussi, directement par estampage 20 solidairement avec la boîte.

La longueur du pivot 2, égale à celle de l'autre pivot, est telle qu'il fait un peu saillie à partir de la paroi 3 du couvercle.

Le couvercle 4 présente sur la surface 3 et, de 25 l'autre côté, sur la surface 5, deux fentes 6, obtenues par estampage, de forme non rectiligne, mais un peu incurvée, qui permettent au couvercle de passer de la position de fermeture de la figure 1 à la position d'ouverture de la figure 2, avec une rotation vers le haut et une descente, en même temps, du couvercle, telle 30 qu'elle assure la stabilité dans la position verticale, lorsque le couvercle a atteint cette dernière position.

La manoeuvre d'ouverture est facilitée par la présence d'une élévation sur le bord 9 du couvercle 4. Cette élévation est présente seulement sur les zones latérales 35 arrière, qui sont indiquées par 7a et 7b, et le long de la

-3-

totalité du côté postérieur, indiqué par 7c. Les côtés latéraux 7a et 7b de l'élévation ont une longueur à peine supérieure à la longueur des fentes et ils interceptent lesdites fentes. Par l'élévation 7 du couvercle on obtient que, pendant la rotation d'ouverture et pendant le glissement de la fente sur le pivot, le couvercle ne heurte pas le bord de la partie inférieure 1 du récipient, ce qui se passerait sûrement, si l'élévation 7 n'était pas là.

Au demeurant, quand on veut obtenir le décrochage du couvercle de la boîte à la base, il suffit d'exercer une pression avec les doigts sur l'intérieur des surfaces 3 et 5 en direction de l'extérieur, pour obtenir une déformation suffisante pour que les pivots sortent des fentes correspondantes.

Ainsi que cela ressort de la description qui précède, la boîte et le couvercle réalisés de façon appropriée, créent, sans l'aide d'organes supplémentaires, un système de jonction entre eux qui est tel qu'il permet la rotation du couvercle, jusqu'à sa position d'ouverture, avec un positionnement stable à la verticale, ou le décrochage des deux pièces l'une de l'autre. En outre, la présence de l'élévation 7 rend la manœuvre d'ouverture fluide, facile et sans obstacles.

Ainsi que cela ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes de réalisation et d'application qui viennent d'être décrits de façon plus explicite ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes qui peuvent venir à l'esprit du technicien en la matière, sans s'écartez du cadre, ni de la portée, de la présente invention.

-4-

REVENDICATIONS

1°) Dispositif de jonction entre le couvercle et la boîte de récipients réalisés en matière thermoplastique, caractérisé en ce que deux pivots présents sur le bord de la 5 boîte et estampés solidairement avec elle, s'insèrent dans deux fentes correspondantes, obtenues, elles aussi, par estampage sur le couvercle, et permettent la rotation du couvercle sur la boîte pour l'ouverture et, ensuite, son positionnement stable à la verticale, et en ce que le bord postérieur 10 (9) du couvercle comporte une élévation (7), qui permet à la manoeuvre d'ouverture de se produire sans chocs contre le bord (8) de la partie inférieure (1) du récipient.

2°) Dispositif de jonction selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élévation (7) sur le bord du couvercle se développe le long de la totalité du côté arrière (7c) et des deux zones latérales postérieures (7a, 7b), qui sont au-dessus des deux fentes (6).

2540832

1/1

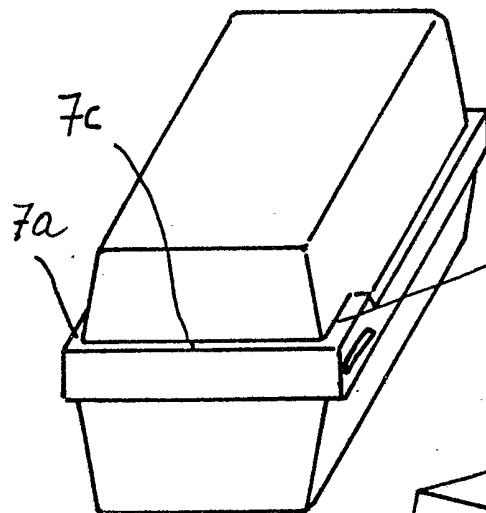


Fig. 4

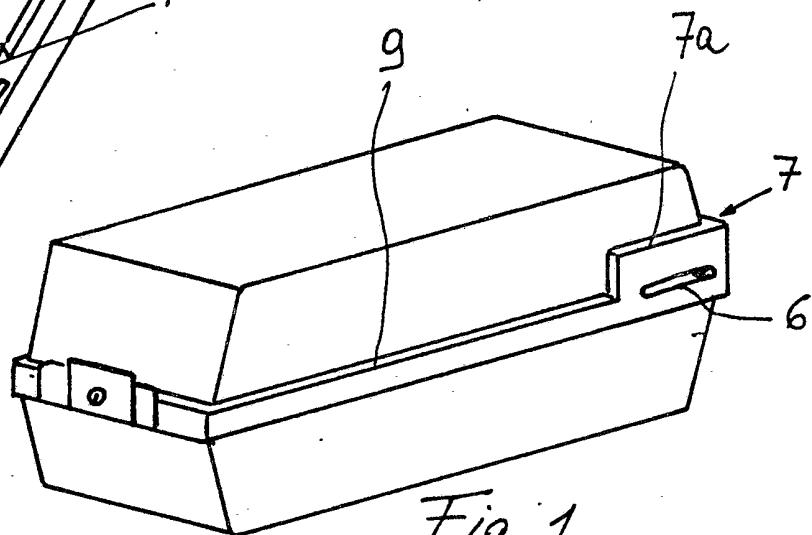


Fig. 1

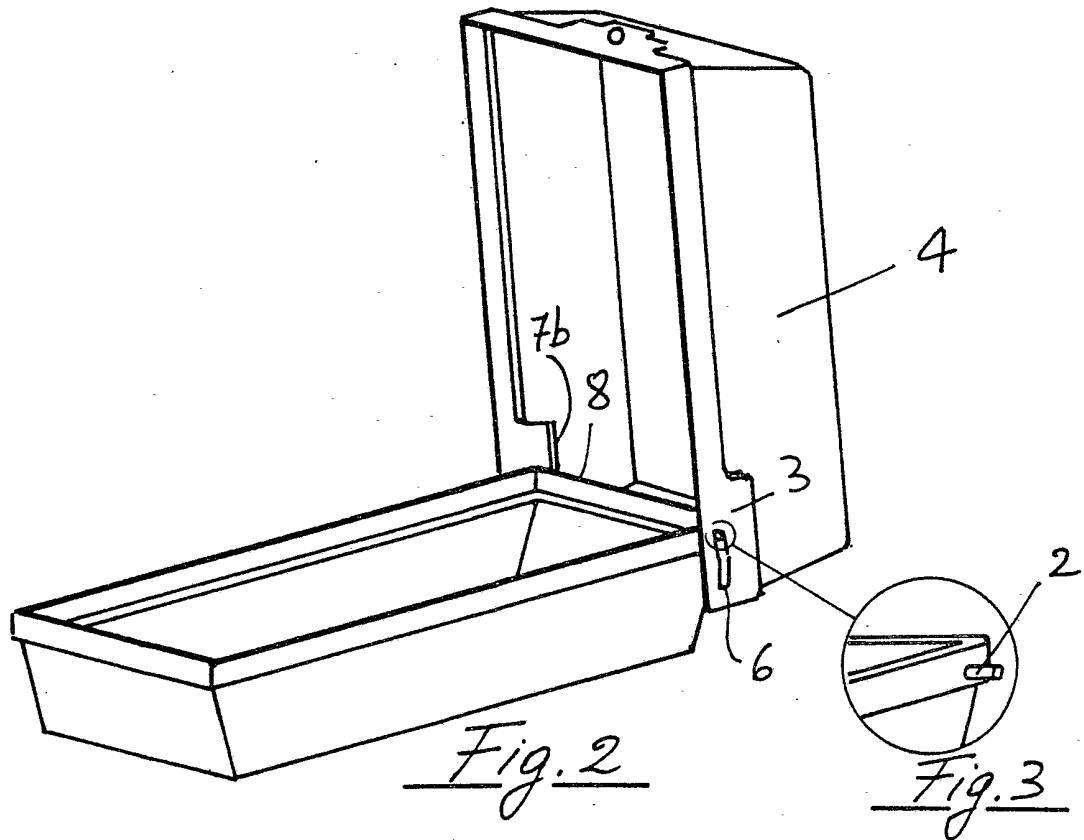


Fig. 2

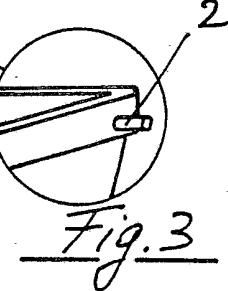


Fig. 3